

CAMEROUN

**La veille d'une importance
conférence sur la défense des droits
fondamentaux, un défenseur des
droits humains est arrêté et
harcelé**

Index AI : AFR 17/001/02

L'arrestation le 16 janvier d'un avocat respecté et défenseur des droits humains met en lumière la persistance, au Cameroun, d'une pratique fondée sur le harcèlement et l'intimidation systématiques des défenseurs des droits fondamentaux.

Abdoulaye Math, président du Mouvement pour la défense des droits de l'homme (MDDHL), a été arrêté le 16 janvier 2002 à Yaoundé (Cameroun) par des responsables du Centre national de recherche extérieure, un organisme composé de membres des forces de sécurité (police, gendarmerie, armée).

Abdoulaye Math se rendait à Dublin (Irlande) où il devait prendre la parole sur la situation des droits humains au Cameroun à l'occasion de la Plateforme des défenseurs des droits de l'homme, une conférence internationale réunissant, entre autres

personnalités, Mary Robinson, haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Hina Jilani, rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, et Bertie Ahern, Premier ministre d'Irlande.

Après son arrestation, Abdoulaye Math a été conduit dans un poste de police où il a été détenu pendant cinq heures. Son passeport et tous les documents en sa possession lui ont été confisqués. Il a été remis en liberté vers 1 heure du matin par un policier qui lui a déclaré : « Vous pouvez aller à l'hôtel puisque nous savons que tous vos papiers sont ici. » Ce jour (17 janvier), il a rencontré le directeur du Centre national de recherche extérieure à qui il a demandé, en vain, que ses papiers lui soient rendus.

« L'arrestation ciblée d'Aboulaye Math et le fait que ses papiers lui ont été confisqués la veille du jour où il devait participer à une importante conférence internationale sur le thème des droits humains montre à l'évidence le mépris persistant du gouvernement camerounais pour les militants et les défenseurs des

droits fondamentaux dans le pays », a déclaré Amnesty International.

Pour l'organisation, « cette affaire est une nouvelle preuve du mépris flagrant du Cameroun pour ses engagements internationaux en la matière ». Citons, entre autres textes non respectés par le Cameroun, la Déclaration de Johannesburg, adoptée par la Conférence panafricaine des défenseurs des droits humains en 1998, et la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus [ONU, 1998].

Amnesty International exhorte encore une fois le gouvernement du Cameroun à mettre fin à une pratique qui viole la liberté de mouvement et la liberté d'expression des Camerounais et à respecter les normes internationales relatives aux défenseurs des droits humains.

Malgré les appels lancés par les défenseurs des droits humains de la région et par Amnesty International, qui demandent que

Contexte

Au Cameroun, le harcèlement des défenseurs des droits humains du MDDHL et d'autres organisations de défense des droits de la personne, et les tentatives faites pour les réduire au silence ne datent pas d'hier.

Le 27 août 2001, Abdoulaye Math a été arrêté à Ngaoundéré, dans le nord du Cameroun, par des responsables du Centre national de recherche extérieure. Il a été conduit au poste de police où un commissaire de police l'a contraint à se déshabiller et lui a confisqué tous les papiers en sa possession. Malgré ses protestations, ses papiers ne lui ont jamais été rendus.

Le 29 octobre 2001, le bureau du MDDHL à Hardé, dans le nord du Cameroun, a été saccagé et des documents importants ont été volés – notamment des témoignages écrits de victimes de violations de droits humains.

les forces de l'ordre respectent les droits fondamentaux, le gouvernement camerounais n'a pris aucune mesure en ce sens.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>